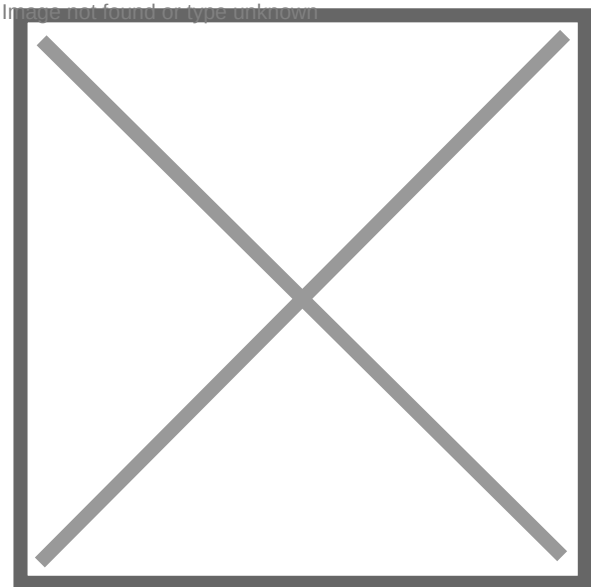




Le prioritaire ne veut pas rendre les apl

Par **sef29**, le **06/06/2011** à **12:29**

Bonjour, j'ai quitté mon ancien logement le 02/05 pour emménager dans le nouveau le même jour. Le 05/05 le prioritaire a reçu le montant de l'aide au logement du mois de mai sur son compte, puisque il ne lui a pas dû de la récupérer, ce qui m'a été refusé invoquant que seul un remboursement à la CAF pourrait être effectué (la CAF m'a bien dit que je devais m'arranger avec le propriétaire) Quel article (ou recours) puis-je invoquer afin que je puisse récupérer la somme car j'ai besoin de cet argent et il m'est dû. Merci d'avance

Cordialement

Par **alterego**, le **06/06/2011** à **12:41**

Bonjour,

L'allocation logement est versée à terme échu. Le versement du 5 mai ne fait donc que compléter le montant du loyer du mois d'avril. Votre ex-proprétaire ne doit donc pas retourner le montant de cette allocation à la CAF et moins encore vous le verser.

En revanche, il vous appartient de faire, dans les plus brefs délais, les modification de votre situation auprès de la CAF, afin que l'allocation qui sera versée à votre nouveau propriétaire.

Cordialement

[citation] Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit. [/citation]

Par **sef29**, le **06/06/2011** à **12:51**

Vous me dites donc que le propriétaire viens de gagner 260€ qui doivent me servir à payer le loyer du moi de mai et que je ne peut pas les récupérer ?

Par **alterego**, le **06/06/2011** à **12:55**

L'allocation qui lui a été versée le 5 mai concerne le mois d'avril et non pas le mois de mai.

Par **sef29**, le **06/06/2011** à **12:58**

non ce sont les APL du mois de mai, j ai payer les 2 jours du mois de mai que je devait

Par **alterego**, le **06/06/2011** à **13:25**

Ôtez-moi un doute !
Vous êtes croisé avec une bourrique ?
Munissez vous de votre n° allocataire, de votre code confidentiel, vos jour et mois de naissance et consultez
<http://www.caf.fr/wps/portal>
Allez dans **"mes versements"**.
Cliquez sur "détail" ligne 5 mai Que lisez-vous en haut du tableau à droite ?
Si vous aviez raison, je vous l'aurais écrit.
Au risque que cela déplaie à ceux qui viennent chercher conseil, nous n'avons pas vocation à apporter les réponses que certains veulent nous dicter ou à adhérer à des bouteillons.
Cordialement
[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]

Par **lsjdb80**, le **15/04/2012** à **12:49**

Bonjour,
je sais que ce sujet est ancien mais je suis dans cette situation aujourd'hui.
Je suis d'accord que mai c'est pour avril mais dans ces cas là pourquoi lorsque l'on emménage dans un logement on paie le premier mois complet alors que le propriétaire touche l'aide au logement le mois suivant? (lorsque l'allocataire avait déjà des droits il n'y a pas de délai d'un mois)
Le propriétaire si il a l'intention de garder l'aide le mois uivant le départ qu'il soit honnête le premier mois.
Aujourd'hui, le propriétaire a touché chaque mois l'intégrale du loyer il n'y a aucune raison qu'il garde le mois suivant le départ.
Cordialement